

Image not found or type unknown



Le contrôle technique pour les deux-roues mis en place à partir du 15 avril 2024

Actualité législative publié le 13/07/2024, vu 392 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le contrôle technique pour les deux-roues mis en place à partir du 15 avril 2024

Le contrôle technique est désormais obligatoire pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés, à la suite d'un arrêté publié au *Journal officiel* le 24 octobre 2023. Sa mise en place est cependant échelonnée selon la date de la première immatriculation des véhicules. Pour les plus anciens, le premier contrôle technique doit être réalisé entre le 15 avril et le 14 août 2024.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16861>